



Politique achat du Crous de Lyon 2021 - 2023

Contexte

La politique achat reflète les orientations politiques, stratégiques et managériales de l'établissement Crous de Lyon. Ainsi elle traduit dans son périmètre les valeurs de l'établissement.

Le Crous de Lyon mis en œuvre depuis plusieurs années une démarche visant des objectifs de performance, relatifs à l'ensemble du processus achat (définition du besoin, passation des marchés publics, suivi d'exécution des marchés)

Piliers de la politique achat :

La politique achat repose sur les principes suivants, relevant du Code de la commande publique :

- Conformité aux principes généraux de la commande publique
- Enjeux de performance : gains économiques, efficacité de l'action publique, progrès social, protection de l'environnement, innovation
- Impartialité
- Confidentialité
- Préférence aux engagements sur les résultats au lieu d'engagement sur les moyens
- Evaluation et amélioration permanente de la qualité

Déontologie d'achat et adoption de la « Charte de déontologie de l'achat public » des Crous

Cette charte est applicable à l'ensemble des acteurs de l'achat, qui se doivent de garder un comportement exemplaire dans leurs relations avec les opérateurs économiques et tout autre partenaire de l'établissement. Au-delà du respect de la législation et des principes généraux de la commande publique, l'objectif est de lutter contre le favoritisme et assurer la prévention des risques liés à la corruption et aux conflits d'intérêts.

Il concerne en premier lieu les acheteurs, responsables de la mise en œuvre des objectifs de la commande publique et garants du respect de ces principes.

Mais également aux service prescripteurs, services et unités de gestion, acteurs du processus achat et membres de la fonction achat.

Les axes stratégiques de la politique achat du Crous de Lyon

- **Axe « performance économique »**

Pour atteindre cet objectif, le Crous étend sa couverture achat en élaborant de nouveaux marchés pour couvrir ses besoins (suite à l'étude des dépenses annuelle des codes familles) ou pour rationaliser les contrats passés par les unités de gestion et les services.

La mutualisation des achats est aussi un vecteur de performance achat, notamment pour des besoins en fournitures ou services standardisés ou homogènes entre plusieurs acheteurs.

En phase de définition du besoin pour les marchés à enjeux stratégique et/ou financier, un retour d'expérience du précédent marché est effectué avec les utilisateurs mais également avec les titulaires, pour définir les axes d'amélioration à porter dans le cadre du prochain marché.

La planification des procédures permet de publier les consultations à des moments adéquats pour les candidats (hors période estivale ou de fin d'année), afin de favoriser la concurrence entre opérateurs économiques.

En phase d'exécution du marché, des revues de contrats sont effectuées régulièrement pour les marchés à enjeux, afin d'évaluer les difficultés d'exécution et trouver des solutions avec les titulaires. Les utilisateurs des marchés sont sollicités en amont, notamment par une grille d'évaluation / Questionnaire de satisfaction, sur le respect des exigences du cahier des charges et des engagements contractuels du titulaire, aux plans administratifs et techniques.

Indicateurs : nombre annuel de nouveaux marchés notifiés + nombre annuel de GT passation + nombre annuel de revues de contrat

- **Axe « accès des PME à la commande publique » et « promotion de l'activité économique du territoire »**

En travaillant sa stratégie d'allotissement, le Crous de Lyon promeut l'activité économique locale et l'accès des TPE et PME aux marchés publics.

Il identifie les éventuels candidats en pratiquant le Sourcing pour les procédures à enjeux ou les nouveaux marchés, afin de connaître le tissu économique du segment d'achat concerné sur le territoire. Cette méthode de travail permet de confronter la réalité économique locale et la « capacité à faire » des opérateurs économiques avec le besoin du Crous de Lyon : vérifier leur adéquation ou identifier les ajustements nécessaires.

Indicateurs : part des marchés attribués annuellement aux TPE PME + rédaction charte du Sourcing + nombre de rdv Sourcing menés par an

- **Axe « disposition environnementale »**

Le Crous de Lyon prend des mesures visant à la protection de l'environnement dans le cadre de ses achats, notamment en favorisant le tri et la valorisation de ses déchets, via l'utilisation de produits respectueux de l'environnement et de la santé et en favorisant les modes de production « vert » d'énergie.

Indicateur : nb marchés clausés notifiés par an

- **Axe « clause sociale » / dimension sociale**

Le Crous de Lyon favorise l'insertion par l'activité économique et l'emploi des personnes handicapées et/ou éloignées de l'emploi. Le développement de cet axe se fait notamment en lien avec la Maison Métropolitaine d'Insertion à l'emploi et au travers de marchés réservés.

Indicateurs : montant d'achat annuel + nombre d'heures d'insertion réalisées par an